

**Procès-Verbal de la séance du 8 Avril 2025
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL**

CONVOCATION :

26.03.2025

L'an deux mil vingt cinq
Le huit Avril à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange –
KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- BONNIN Christine –
PORTIER Sergiane- LE LIBOUX Edith
MM ANDRIAU Alain – BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain –
GIBault Stéphane – MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 12

votants : 16

Excusés : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange
Mme BODIN Marie a donné pouvoir à M MALASSENET Bruno
Mme GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Mme JUIF Agnès
M GABILLAT Eric a donné pouvoir à Mme BONNIN Christine
Non Excusé : M LECAS Medhi

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Christine BONNIN a été élue secrétaire de séance

2) Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration. Il est adopté et voté à l'unanimité,

3) Approbation compte de gestion 2024

Madame la Présidente du CCAS expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Amand-Montrond à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président du CCAS et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal:

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2024 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du CCAS pour le même exercice.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,

AUTORISE Madame la Présidente à signer le compte de gestion 2024.

4) Compte Administratif 2024 :

Madame la Présidente donne lecture des résultats du Compte Administratif 2024 qui est en concordance avec le Compte de Gestion dressé par Madame le Trésorier de St Amand Montrond.

Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	1 112 002.46€
Recettes	1 144 925.43€
Résultat 2024	32 922.97€
Excédent reporté 2023	202 912.92€
Résultat Excédent au 31.12.24	<u>235 835.89€</u>

Section d'investissement :

Dépenses	554.40€
Recettes	15 912.00 €
Résultat 2024	15 357.60€
Excédent reporté 2023	3144.79€
Résultat Excédent au 31.12.24	<u>18 502.39€</u>

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente quitte la salle pendant le vote. Madame Marie-Ange MATHIOT, Vice-Présidente du CCAS, en tant que Présidente, fait procéder au vote.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2024.

5) Affectation du résultat 2024 :

Suite à l'approbation des Compte de gestion et Compte administratif 2024, le Conseil d'Administration du CCAS constate les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2024	1 144 925.43 €	Dépenses 2024	1 112 002.46 €
résultat exercice 2024	32 922.97 €		
excédent 2023 reporté	202 912.92 €	déficit 2023	0,00 €
résultat 2024 excédent	235 835.89 €		

INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2024	15 912.00 €	Dépenses 2024	554.40 €
résultat exercice 2024	15 357.60 €		€
excédent 2023 reporté	3 144.79 €	déficit 2023 reporté	
résultat 2024 excédent	18 502.39 €		

RESTES A REALISER 2024 à reporter sur 2025			
Recettes	0€	Dépenses	0€
résultat RAR		Déficit	

BESOIN DE FINANCEMENT	
résultat investissement	€
résultat RAR	0
Besoin de financement	0

Affectation du résultat 2024:

235 835.89 €

235 835.89 € à l'article 002

€ à l'article 1068

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité l'affectation du résultat 2024 proposé ci-dessus.

6) Approbation Budget Primitif 2025

Madame La Présidente du CCAS remet tout d'abord, à chaque membre, un document récapitulatif des investissements 2025 envisagés, précisant également le montant des subventions attendues soit 75 828€ pour un coût global d'achats évalué à 113 986.57€ et enfin présente le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement à la somme de : 1 285 160.34 €
- ❖ Section d'investissement à la somme de : 124 077.57 €

Depuis le passage en M57, en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Le Conseil d'Administration devra se prononcer sur ce point dans le cadre du vote du budget 2025

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif 2025 et **DONNE DELEGATION** à Madame la Présidente du CCAS pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

7) Frais de gestion du service de repas à domicile :

Après avoir pris connaissance des charges liées au service restauration, Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que le prix de revient du repas, en 2024, s'est élevé à 13.80 € et se décompose ainsi :

- alimentation	4.49 €
- frais fonctionnement et amortissement	9.31 €

Les frais de gestion du service de portage de repas à domicile s'élèvent en 2024 à la somme de 9.31€ par repas. Les membres de l'assemblée délibérante valident à l'unanimité ce montant.

8) Réactualisation et rédaction du projet de service du SAAD et du projet d'établissement de la résidence Sully

Afin de répondre aux obligations légales, il convient tous les 5 ans de rédiger et réactualiser les documents de type : projet de service et projet d'établissement. En accord avec madame DULUC, Madame MARTIN a sollicité un devis auprès de Monsieur BRANDEHO pour accompagner la collectivité dans cette démarche. Le coût s'élève à 3 500€ TTC. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité cette prestation.

9) Signature de la convention cadre de prestations en psychologie du travail

Madame la Présidente du CCAS expose aux membres du Conseil d'Administration, l'obligation pour les collectivités d'engager une démarche de prévention des risques psychosociaux pour l'ensemble de ses services (de la commune et du CCAS). Un diagnostic, une évaluation et des actions de prévention seront à réaliser et à mettre en œuvre.

Une convention peut être signée avec le service « prévention et psychologie » du centre de gestion du Cher pour la réalisation de cette démarche. Un comité de pilotage (maximum 7 personnes) comprenant les agents de direction (secrétaire générale et directrice du CCAS), un élu, l'assistant de prévention, un agent représentant du personnel et la psychologue du centre de gestion sera créé. Il déterminera la méthodologie d'intervention auprès des agents.

Madame la Présidente du CCAS présente la convention cadre à signer avec le centre de gestion du Cher et la tarification (estimée entre 5800 et 8000€ pour l'ensemble des 2 entités commune et CCAS).

Une demande de financement peut être également effectuée auprès du FNP (Fond National de Prévention) de la CNRACL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration du CCAS

- **approuve** l'engagement de la démarche de prévention des risques psychosociaux pour l'ensemble des services (de la commune et du CCAS)
- **autorise** Madame la Présidente du CCAS à signer la convention avec le centre de gestion du Cher
- **autorise** Madame la Présidente à effectuer les demandes de subventions auprès du Fond National de Prévention

10) Validation de la procédure « distribution des médicaments »

En s'appuyant sur le support écrit remis à chaque membre lors de la transmission de la convocation, Madame MARTIN fait une lecture du document et répond aux questionnements de l'assemblée. Madame DULUC précise aux membres que la procédure a été validée par un médecin gériatre. Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité la mise en place immédiate de la procédure et donc de l'écrit.

12) Encaissement de dons

Deux associations locales font un don d'une valeur de 200€ chacune en faveur des œuvres sociales de la commune. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité l'encaissement des dons dont la valeur globale s'élève à 400€.

13) Informations et questions diverses

❖ **Présentation du calendrier des dates à retenir pour 2025** (document distribué à chaque membre lors de la séance)

- **Jeudi 1^{er} Mai 2025 à 11h** : remise d'un brin de muguet aux résidents
- **Dimanche 25 Mai 2025 à 11h** : fête des mères et des pères à la résidence Sully. Les membres du Conseil d'Administration, après avoir échangé, choisissent d'offrir aux résidents un assortissement de friandises

- **Mercredi 18 Juin 2025 à la Résidence Sully à 15h** : pièce de théâtre proposée par la Carrosserie MESNIER pour les résidents et les enfants du centre de loisirs
- **Jeudi 3 Juillet 2025 à 17h30** : réunion avec les résidents et leurs proches suivie du traditionnel barbecue à la résidence Sully
- **Mercredi 16 Juillet 2025 de 14h à 17h** : TANGO TOUR BASKET ouvert à tous les enfants au city stade
- **Vendredi 3 Octobre 2025 à partir de 10h** : olympiades au Centre Socioculturel à ORVAL
- **Lundi 13 Octobre 2025 à 11h** : inauguration de la résidence Sully
- **Du mardi 14 au vendredi 17 Octobre 2025** : évaluations externes de la résidence Sully et du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- **Jeudi 23 Octobre 2025 à 15h** : goûter musical organisé dans le cadre de la Semaine Bleue au centre Socioculturel
- **Samedi 13 Décembre 2025 à 14h à 17h** : distribution des colis de fin d'année aux Aînés au Centre Socioculturel. Préparation de la salle de 10h à 12h puis prise du déjeuner à la résidence Sully à 12h
- **Mercredi 17 Décembre 2025 à 15h** : goûter de Noël à la résidence Sully
- **Mercredi 7 Janvier 2026 à 15h** : galette des rois à la résidence Sully

❖ **Point sur l'avancée des travaux du centre de loisirs** : Le calendrier prévisionnel des travaux est respecté. A ce jour, les entreprises et le cabinet d'architectes font preuve de sérieux et le chantier est propre.

La mise en place de la charpente a été réalisée et finalisée la semaine dernière. La pose de la couverture a débuté le lundi 7 Avril 2025. Le choix des coloris est acté pour les sols, menuiseries, plafonds, éléments de cuisine et sanitaires. Le mobilier reste à définir, ainsi que les peintures murales intérieures..

❖ **Commission qualité** : Madame MARTIN sensibilise l'assemblée délibérante qu'en début de mandat plusieurs membres se sont portés volontaires pour constituer cette commission. Madame MARTIN va les solliciter pour engager la démarche qualité des services et établissement de la collectivité.

❖ **Intervention de l'infirmière en pratique avancée** : Madame MARTIN informe les membres qu'en réponse à l'absence de médecins sur le territoire, le service administratif du CCAS enregistre les demandes d'administrés, souffrant de certaines pathologies, et ayant besoin d'un renouvellement d'ordonnance. Les agents recueillant ces informations ont les éléments pour orienter à bon escient vers l'infirmière en pratique avancée. Les coordonnées de la professionnelle ne sont pas communiquées pour éviter qu'elle soit submergée par les sollicitations.

❖ **Jeux de société à la médiathèque** : Monsieur DENIZOT informe l'assemblée que le vendredi 11 Avril 2025 les enfants seront accueillis de 14h à 17h suivis des adultes de 18h à 20h.

Fin de la séance : 20h40

La Secrétaire de séance



Christine BONNIN

La Présidente du CCAS



Clarisse DULUC